

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 19 novembre 2001 relatif à la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des ingénieurs des ponts et chaussées et du corps des administrateurs civils

NOR : *EQU0110235A*

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

La date des élections, pour le second tour, pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des ingénieurs des ponts et chaussées et du corps des administrateurs civils est fixée au 15 janvier 2002.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *bulletin officiel* du ministère.

Pour le ministre
et par délégation :
Pour le directeur du personnel
et des services empêché :
*L'ingénieur en chef
des ponts et chaussées
chargé de la sous-direction
de la gestion des personnels
d'encadrement,*
T. Duclaux